

## LES FINANCES

## LES MODALITÉS DES VIREMENTS D'OR

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Colin Cameron (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances, et je l'en ai prévenu. Elle fait suite à sa réponse au député de Burnaby-Coquitlam lundi dernier, on peut la lire à la page 7725 du harsard. Le député lui demandait si le Canada vendrait de l'or aux États-Unis et le ministre lui a répondu notamment:

Si nous décidons que nos réserves d'or constituent une trop grande proportion de nos réserves globales, nous jugerons peut-être bon d'en vendre, afin d'accroître nos gains et de réduire ainsi les impôts que nous devons prélever.

Ma question est la suivante: étant donné les termes de l'accord conclu à Washington la semaine dernière, le ministre voudrait-il nous dire si le gouvernement peut effectuer des virements d'or monétaire—il a parlé de réserves—autrement qu'en réglant les comptes de la balance des paiements, ou, en d'autres termes, peut-on en fait puiser dans nos réserves pour en vendre et les États-Unis vont-ils continuer à acheter de l'or, ou va-t-on se limiter à des virements dans le cadre du règlement des comptes internationaux?

**L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances):** Que je sache, monsieur l'Orateur l'accord conclu la semaine dernière à Washington n'empêche pas des échanges d'or entre les banques centrales ou entre notre Fonds des changes et les États-Unis. Les restrictions visent, d'une part, les ventes de réserves d'or sur le marché privé et, d'autre part, l'achat d'or par des autorités monétaires du marché.

**M. Cameron (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Je veux poser une question supplémentaire découlant de la réponse donnée lundi dernier par le ministre. Il s'agissait de savoir si le gouvernement allait acheter de l'or des producteurs canadiens. Voici ce que le ministre a dit:

En vertu de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député devrait poser directement sa question.

**M. Cameron (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** D'accord; le ministre a dit que les dispositions de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or—excusez-moi, mais je dois faire une entrée en matière. On ne peut simplement poser la question en deux mots.

Le ministre a dit que, pour lui, la situation reste inchangée et que la Monnaie royale canadienne achètera de l'or des producteurs canadiens. Voici la question que je voudrais poser, monsieur l'Orateur. A quelles conditions la Monnaie achètera-t-elle l'or, comment le prix sera-t-il déterminé et, une fois que la Monnaie aura acheté l'or aux producteurs canadiens, qu'en fera-t-elle?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, la Monnaie conserve dans ses chambres fortes l'or qu'elle achète, jusqu'à ce que nous décidions des meilleurs moyens de l'employer. Comme le député le sait, cela fait partie de l'entente conclue par les banques centrales, selon laquelle les autorités monétaires n'achèteront pas d'or pour augmenter leurs réserves. Nous ne sommes pas encore sûrs, bien entendu, de la politique à suivre quant à l'or que nous avons acquis, et voilà pourquoi nous le conservons dans les chambres fortes en attendant d'en décider de façon définitive.

[Plus tard]

**M. M. W. Martin (Timmins):** Monsieur l'Orateur, la question que je pose au ministre des Finances est rattachée à celle du député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles. Cette affaire revêt une importance particulière pour ma région.

Le ministre pourrait-il préciser si le gouvernement va continuer d'acheter de l'or des producteurs canadiens et, si oui, à quel prix?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur l'Orateur, aux termes de la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, l'Hôtel de la Monnaie peut acheter de l'or à \$35 l'once. Selon l'accord conclu avec les banques centrales, notre fonds des changes ne doit pas acheter d'or au marché extérieur. Voilà pourquoi j'ai dit, en réponse à une question antérieure, que l'or acheté par l'Hôtel de la Monnaie est retenu dans ses voûtes, en attendant une décision sur la façon d'en disposer.

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Dois-je comprendre que les producteurs d'or sont en même temps libres d'en vendre sur le marché libre s'ils le désirent, mais qu'ils devront renoncer aux subventions s'ils le font?

**L'hon. M. Sharp:** Oui, monsieur l'Orateur. Les mines d'or peuvent aussi vendre leur or sur le marché libre. Dans ce cas, elles ne reçoivent évidemment pas de subventions. Elles les reçoivent si elles vendent leur or à l'Hôtel de la Monnaie.